

# Parler pour prendre le pouvoir

Par Maud Navarre



Parler, c'est exister soi-même et faire exister ce dont on parle. Le langage a une dimension performative et il donne à ce titre du pouvoir. Les féministes l'ont bien compris : c'est par la parole qu'elles ont souvent dénoncé les problèmes féminins. Par exemple, dans les années 1970, les groupes de parole non-mixtes étaient un moyen pour les femmes de s'exprimer, rassembler les expériences individuelles et valoriser les points de vue subjectifs comme source de savoir<sup>[1]</sup>.

Ce n'est pas la grande théoricienne du genre, Judith Butler qui dira le contraire, elle qui, dès la fin des années 1980, évoque la dimension performative du genre. En déclarant dès la naissance « c'est une fille » ou « c'est un garçon », chacun inscrit déjà les individus dans un environnement social qui n'est pas neutre. Cet environnement conduit au fil du temps à devenir homme ou femme, suivant la célèbre maxime de Simone de Beauvoir, « on ne naît pas femme, on le devient ». Certains refusent même cette assignation binaire.

La parole est donc autant un moyen de faire exister le genre (l'assignation au féminin ou au masculin et les inégalités qui en découlent) que de créer les conditions d'une émancipation comme le prouvent les mobilisations féministes.

# Le pouvoir de la parole dans l'arène politique

S'il est une arène qui illustre par excellence le pouvoir de la parole, c'est bien l'arène politique. Pour un élu, exprimer ses idées, c'est faire vivre le débat public. Parler permet de relayer les demandes, les avis, les ressentis des citoyens. Parler donne du sens à des délibérations écrites qui reprennent souvent un langage administratif et technique complexe, obscure pour les administrés peu aguerris au fonctionnement d'une collectivité. Parler, enfin, inspire, motive les troupes, galvanise pour les meilleurs orateurs. Les exemples de politiques qui se sont illustrés dans l'exercice ne manquent pas : des grands discours du Général de Gaulle à ceux du président Barak Obama en passant par Martin Luther King. Ils nous ont laissé quelques extraits mémorables : « Françaises, Français, je vous ai compris » ; « Yes, we can ! » ou encore le célèbre « I have a dream ».

Pourtant, force est de constater que les « Obama au féminin » ne courent pas les rues. Si l'on a tous en tête l'image de Simone Veil présentant à l'Assemblée nationale le texte de loi autorisant l'IVG le 26 novembre 1974, la mémoire collective a moins retenu le discours qu'elle a prononcé ce jour-là. Retenue, modestie, simplicité, c'est plutôt le style attendu en ce qui les concerne. Une femme qui parle trop et/ou trop librement attire rapidement la critique. Rama Yade, ex-secrétaire d'État aux droits de l'homme, a ainsi été limogée pour avoir dit que la France n'était pas le paillason des droits humains, alors que Kadhafi rendait visite à N. Sarkozy...

Il n'en demeure pas moins que dans l'exercice quotidien des fonctions d'élu, les femmes doivent prendre la parole, s'exprimer, livrer leur point de vue au nom des électeurs qui leur en ont donné mandat. Représenter, c'est parler pour. Les femmes parviennent-elles à s'emparer de la parole dans les réunions qui symbolisent par excellence le mandat d'élu : les séances plénières des assemblées locales ?

## Plus de femmes élues grâce aux lois sur la parité

Pour aider les femmes à exercer des fonctions électives, différentes lois dites « sur la parité » ont été promulguées depuis le début des années 2000. Il est aujourd'hui obligatoire de présenter autant de candidats hommes que femmes aux élections municipales, départementales et régionales sous peine de voir la candidature invalidée lors du dépôt en préfecture. Les partis politiques qui ne respectent pas l'objectif paritaire aux élections législatives sont pénalisés par des retenues financières sur les dotations publiques. Ce dispositif, mis en place progressivement, a été efficace numériquement, en particulier pour les mandats locaux. Suite aux élections de 2020, les femmes représentent 42 % des élus dans les conseils municipaux. La parité est devenue la règle dans les conseils départementaux en instaurant l'obligation de constituer des binômes de candidats homme/femme. Dans les conseils régionaux, enfin, on compte 48 % de conseillères suite aux élections de 2015.

Ma thèse de sociologie consacrée aux élues locales (conseillères municipales, départementales et régionales) m'a amenée à observer les prises de parole lors des séances publiques des assemblées élues

entre 2010 et 2013<sup>[2]</sup>. J'ai ainsi observé plus de mille interventions orales d'élus lors des conseils municipaux, départementaux et régionaux. Certaines avaient lieu dans des assemblées paritaires (composées à moitié d'hommes et à moitié de femmes : un conseil municipal et un conseil régional), d'autres non (un conseil départemental). J'actualise ces observations régulièrement depuis 2014 grâce à de nouvelles que je réalise en tant qu'élue dans un conseil municipal d'une ville de taille moyenne (35 000 habitants).

## **Des prises de parole bien moins nombreuses que celles des hommes**

Le résultat est sans appel : les élus hommes parlent bien davantage que les femmes élues. Les discours de femmes représentent un quart des prises de parole. Cependant, l'observation montre un biais dans ce chiffre, lié au fait que les présidents des assemblées s'expriment bien davantage que les autres élus. Il s'agit toujours d'hommes dans les cas que j'ai observés. Si l'on fait abstraction des interventions des présidents d'assemblée, les femmes n'interviennent tout de même que dans un cas sur trois. Ce biais masculin ne change donc rien au fait que les femmes interviennent moins que les hommes.

Même dans les assemblées comprenant autant d'hommes que de femmes, les femmes s'expriment moins que les hommes. La parole est un peu plus partagée lors des conseils municipaux (45% des interventions sont faites par des femmes) qu'au conseil régional (37%) alors que les deux assemblées sont paritaires. L'écart s'explique principalement par le fait qu'au conseil régional, ce sont essentiellement des chefs de groupe politique qui s'expriment, pour annoncer la position de leur groupe. Le conseil régional compte pas moins de cinq groupes politiques. Or, il s'agit le plus souvent d'hommes, de la même manière que les têtes de listes toutes élections confondues restent encore majoritairement masculines. Au conseil municipal, les groupes politiques sont limités à deux, une majorité et une opposition, ce qui laisse plus de marges aux autres élus pour intervenir.

Quelle que soit l'assemblée concernée, les femmes s'expriment plus souvent pour présenter des délibérations et beaucoup moins pour intervenir en leur nom propre, apporter leur analyse ou livrer leur point de vue. Elles s'expriment aussi plus souvent sur les sujets sociaux ou d'éducation. Ce sont par ailleurs des domaines politiques qu'elles ont plus souvent en charge dans les collectivités, ce qui montre une répartition sexuée du travail politique. Les hommes de leur côté débattent davantage des sujets d'aménagement du territoire.

## **Une parole plus contrainte donnant souvent lieu à du**

## sexisme

Par ailleurs, la manière dont les femmes s'expriment n'est pas la même que celle des hommes. En général, le président de l'assemblée donne la parole dans l'ordre des demandes. Cependant, il arrive que les interventions des femmes soient rétrogradées... au profit d'interventions d'hommes. Ici, le genre et l'expérience politique s'entremêlent : ce sont souvent les prises de paroles des femmes novices ou moins expérimentées que les hommes qui sont repoussées. Par ailleurs, les rappels au temps imparti pour s'exprimer sont plus fréquents chez les femmes. Les leaders des assemblées les encouragent à ne pas monopoliser la parole alors que l'art oratoire consiste justement à faire oublier le temps en passionnant le public par des idées percutantes. Au cours de mes observations, les rappels au temps imparti concernaient presque exclusivement des femmes. Non pas qu'elles parlent beaucoup plus que les hommes, mais surtout, on leur demande de respecter le temps imparti encore davantage que les hommes. Enfin, les bafouilles, les erreurs, les données erronées – ce qui arrive à tout élu – sont plus souvent commentées, notées et mentionnées oralement par l'auditoire (brouhaha, moquerie...) alors que celles des hommes passent inaperçues. On le voit, les contraintes pour s'exprimer sont plus fortes pour les femmes.

Ceci est d'autant plus vrai lorsque des femmes livrent un regard critique. L'opposition politique donne davantage l'occasion à des manifestations de sexisme. On se souvient par exemple des caquètements ou encore des sifflets à l'Assemblée nationale, dénoncés par des femmes ministres et des députées. Dans les assemblées que j'ai observées, les positions critiques des femmes élues sont souvent discréditées. Par exemple, le vœu d'une conseillère régionale d'opposition est qualifié de « vœu de pleureuse » ou tel adjoint assez expérimenté et plus âgé que la conseillère d'opposition qui lui adresse une remarque critique répond qu'il va lui « donner (verbalement) une petite claque pédagogique ». Même à compétences égales, les interventions des femmes sont plus souvent critiquées que celles des hommes. Ainsi, alors qu'un conseiller municipal d'opposition se voit qualifié par le maire de « grand spécialiste des collectivités » (il est directeur d'une collectivité locale de taille modeste) ; une ancienne adjointe municipale passée dans l'opposition voit ses analyses dénigrées par ce même maire : « Madame sait gérer une mairie ! » lance-t-il sur un ton destiné à remettre en cause cette idée. Les hommes semblent avoir plus de mal à reconnaître les compétences des femmes que celles de leurs pairs.

## Le sexisme davantage dénoncé dans les assemblées plus professionnalisées

Face à ces attitudes, beaucoup préfèrent rester silencieuses ou ne pas intervenir si le sujet ne les concerne pas directement. C'est souvent le cas des novices qui observent souvent ce qu'elles appellent le « show politique » sans y prendre part et se moquent en *off* de leurs collègues qui courent après la « gloriole », selon leurs dires. Les plus aguerries ont compris l'importance de s'exprimer oralement pour être reconnue comme élue active. La plupart ne restent pas muettes et essaient de transformer leur genre en un avantage. Ainsi, pour légitimer leur intervention, des conseillères régionales revendiquent leur qualité de

mère de famille, soucieuse du bien-être de leurs concitoyens comme de leurs enfants. Au niveau local, le genre féminin, notamment à travers la figure maternelle, peut donc devenir un atout discursif, un gage d'empathie, de proximité et d'attention à l'égard des problématiques que rencontrent les administrés.

Toutefois, dans d'autres arènes politiques, plus professionnelles comme l'Assemblée nationale, ce type de référence à la maternité est perçue comme une forme de sexisme. Ainsi, en 2019, des députées LREM ont dénoncé le sexisme d'hommes députés qualifiant leurs propos de «quasi-maternels»<sup>[3]</sup>. Dans des arènes professionnelles, ce genre de stratégie ne suffit plus. La réaction des élues relève plutôt de la dénonciation des comportements qualifiés «masculins» comme le «m'as-tu-vu?» ou plutôt le «m'as-tu entendu?» qui consiste à s'exprimer juste pour répéter ce que son voisin a dit. Certaines femmes expérimentées dénoncent ces attitudes qu'elles jugent inutiles et seulement destinées à se faire voir. Elles préfèrent dire ce qu'elles ont à dire et ensuite se taire... Pour mieux se concentrer sur les actions concrètes. Un discours très stratégique puisque la répétition d'intervention dans le même sens sert aussi à donner du poids à l'idée défendue: un seul élu qui présente une idée, c'est moins percutant que dix élus qui disent la même chose !